



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1983-1984

---

22 FEVRIER 1984

---

## PROJET DE DECRET

RELATIF A L'INTEGRATION D'ŒUVRES D'ART  
DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS (1)

---

## AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. le **HARDY de BEAULIEU**

---

---

(1) Voir Doc. Conseil 135 (1983-1984) - N°s 1 et 2.

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Au § 1<sup>er</sup> de cet article, remplacer les mots « sont tenues » par « sont invitées ».

#### *Justification*

Le caractère obligatoire paraît, dans les circonstances budgétaires actuelles, devoir soulever des réticences auprès des responsables et gestionnaires des institutions publiques qui se verraient soumises à des charges accrues, celles-ci se répercutant sur les contribuables et devenant une forme de mécénat obligatoire.

G. le HARDY de BEAULIEU.